

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS  
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 822-1, R. 822-10 à R. 822-21 relatifs aux missions, à l'organisation et à la composition des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ;  
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;  
Vu Le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des CROUS ;  
Vu l'arrêté rectoral du 9 février 2024 portant proclamant des résultats des élections des représentants étudiants au Conseil d'administration du Crous de l'académie de Créteil ;  
Vu l'arrêté rectoral du 22 mai 2025 fixant la composition précédente du conseil d'administration du Crous de l'académie de Créteil ;  
Vu Les propositions de nomination/désignation des représentants des personnels et des collectivités territoriales transmises par les organisations compétentes ;  
Vu La nécessité de procéder à la mise à jour de la composition du conseil d'administration afin de tenir compte des modifications intervenues au sein des collèges représentés.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Sont nommés membres du Conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil :

**A. En qualité de représentants de l'État choisis par le préfet de la région Île-de-France sur ma proposition, au sein des administrations régionales intéressées par les activités des centres régionaux :**

**Préfecture du Val-de-Marne :**

- Titulaire : Monsieur Didier TILLET, directeur de l'unité départementale de la DRIEETS
- Suppléante : Madame Atika BAZI, cheffe du bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale de la préfecture du Val-de-Marne

**DRAJES :**

- Titulaire : Madame Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Suppléante : Madame Jeanne DELACOURT, déléguée régionale académique adjointe

**Rectorat de région académique d'Île-de-France :**

- Titulaire : Monsieur Laurent GADESSAUD, conseiller technique Enseignement supérieur auprès de la rectrice
- Suppléante : Madame Suzanne AKKARI, cheffe de pôle

**Rectorat de l'académie de Créteil :**

- Titulaire : Madame Elisabeth BOYER, conseillère de la rectrice, SAIO, adjointe au DRAIO
- Suppléant : Monsieur Vincent BENAVENT, secrétaire général adjoint, Modernisation, Numérique et Immobilier

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL-DE-MARNE :

- Titulaire : Monsieur Philippe REYNIER, responsable de la division des dépenses de l'État
- Suppléante : Madame Anaïs GAUVIN, responsable adjointe de la division des dépenses de l'Etat

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE :

- Titulaire : Madame Rand FAHMI, adjointe au chef de service, Service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
- Suppléant : Monsieur Frédéric ESNAULT, chef du service développement et amélioration de l'offre

**B. En qualité de représentants élus des étudiants :**

Pour la liste : « Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite »

Titulaires :

- Monsieur Gabriel RUPERT
- Madame Luce CAMUS-MIZZI
- Monsieur Karel TALALI
- Madame Maroua BENSIKHALED

Suppléants :

- Monsieur Quentin LELAQUAIS
- Madame Emmanuelle OUDARD
- Monsieur Léo CHRISTOPHE
- Madame Paulette NIMAKO

Pour la liste : « Vote UNEF et assocs : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s »

Titulaires :

- Madame Alice BRITO
- Monsieur Yanis AIT YAKOUB
- Monsieur Elias H'LIMI

Suppléants :

- Madame Kinda AIT YOUSSEF
- Monsieur Gabriel VENIER
- Madame Lydia AIT YOUSSEF

**C. En qualité de représentants des personnels :**

Pour la CGT :

- Titulaire : Monsieur Khaled LAOUAR
- Suppléant : Monsieur Victor PIRES

Pour le SGEN-CFDT :

- Titulaire : Madame Delphine SIMONNOT
- Suppléante : Madame Irena FRANCISCO

Pour l'UNSA :

- Titulaire : Madame Karima LAKRIB
- Suppléant : Monsieur Rachid DOVERNE

**D. En qualité de présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur :**

- Titulaire : Madame Karine BERGÈS, Présidente de l'université Paris-Est Créteil
- Titulaire : Monsieur Gilles ROUSSEL, Président de l'université Gustave Eiffel
- Suppléant : Monsieur Arnaud LAIME, Président de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- Suppléante : Madame Nathalie CHARNAUX, Présidente de l'université Sorbonne Paris Nord

**E. En qualité de représentant de la Région Île-de-France :**

- Titulaire Monsieur Thierry HEBBRECHT
- Suppléante : Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX

**F. En qualité de représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale :**

Pour la commune de Champs-sur-Marne :

- Titulaire : Madame Maud TALLET, Maire
- Suppléant : Monsieur Michel BOUGLOUAN, Délégué du personnel et aux finances

Pour la commune de Saint-Denis :

- Titulaire : Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire
- Suppléante : Madame Gwenaëlle BADUFLE-DOUCHEZ, conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur

Pour la commune de Bobigny :

- Titulaire : Monsieur Abdel SADI, Maire
- Suppléant : Monsieur Rached ZEHOU, conseiller municipal délégué à l'enseignement supérieur et aux relations ville-étudiants

Grand Paris Sud Est Avenir :

- Titulaire : Monsieur Laurent CATHALA, Président
- Suppléant : Monsieur Jean-François DUFEU, Vice-président, équipements culturels et sportifs

**G. En qualité de personnalités désignées en raison de leur compétence :**

- Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI, Directeur des éditions EPICURE
- Monsieur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Président de la ComUE Université Paris-Est

Désignés sur une liste présentée par les représentants des étudiants :

- Madame Yuna LE GALL, étudiante, membre du CESER des hauts-de-France
- Madame Faiza RENY, vice-présidente du comité régional Ile-de-France handisport (CRIFH)

**Article 2 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté précédent en date du 22 mai 2025.

**Article 3 :** Le secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et la directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 05 décembre 2025

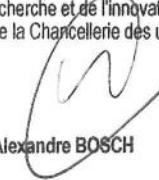
Pour la Rectrice de la région académique Ile-de-France  
Rectrice de l'académie de Paris

Chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France

et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris



Alexandre BOSCH